

DEPARTEMENT MARNE
ARRONDISSEMENT EPERNAY
CANTON ESTERNAY
Commune de COURGIVAUX

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de COURGIVAUX (51310)
Par suite d'une convocation en date du 16 Avril 2021 les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie le 19 Avril 2021 à 18h00 sous la présidence de Sylvie LEFRANC, Maire

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 7

Présents : LEFRANC Sylvie, TEMPLIER Arnaud, BONNART Alain, BULAND Dominique, GOUJAT Sébastien, FORLINI Dominique, BACHELIER Sylviane

Absents excusés : NAROZNY Emmanuel, COCHET Pascal, MALLET Vanessa, HETIER Xavier

Absent :

Secrétaire de séance : BONNART Alain.

Séance du 19 Avril 2021

Délibération : N° 2021-04-14

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	Transfert ou intégration	RAR	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 131 625,21 €		131 302,50 €		- 39 440,80 €	- 39 763,51 €
FONCT	194 092,96 €	131 625,21 €	81 639,66 €			144 107,41 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	144 107,41 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (1068)	39 763,51 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Reprise affectée au 001	104 343,90 € 322,71 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la délibération à l'unanimité.

**Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Sous-
préfecture Epernay le...
et de la publication, le
Fait le
Le Maire,**

Le Maire,
Sylvie LEFRANC

